

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
Séance du 27 mars 2019

Date de la convocation : 13 mars 2019

Ordre du jour :

- 1- VOYAGE ANCV 2019
- 2- AVIS SUR LE RENOUELEMENT DES TICKETS SERVICES
- 3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
- 4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- 5- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018
- 6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- 7- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire - Présidente.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire-Président, M. LEMOINE François, DEROUET Dominique, THOMAS Bernadette, DESCHAMPS Madeleine, PAPILLIE Nicole.

Absentes excusées : LEPLUMEY Patricia, FABRE Anne (a donné procuration à Mme DEROUET Dominique).

Absente non excusée : Mmes DESHOGUES Elodie.

Assistait également à la séance : M. RIBIER, Comptable public de GRANVILLE.

Secrétaire de séance : Mme DEROUET Dominique

1. 2019/1 VOYAGE ANCV 2019

Madame la Présidente informe les membres de la commission communale d'Action sociale que dans le cadre de la convention signée avec l'ANCV pour les vacances des seniors, dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », un voyage à VIC-SUR-CÈRE (Cantal Auvergne) du 29 juin au 06 juillet 2019 inclus, en collaboration avec les CCAS de Donville les Bains, Saint-Pair sur Mer et Yquelon.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide ANCV, les participants devront être âgés de plus de 60 ans au jour du départ (ou, pour les personnes handicapées, de plus de 55 ans au jour du départ) et être non imposables ou moins de 61 €. Le prix du séjour serait de 242 € / personne.

Toutefois, ce séjour serait ouvert aux personnes de plus de 60 ans imposables. Dans ce cas, les personnes régleraient le tarif plein, soit 402 € / personne.

Les inscriptions seraient ouvertes jusqu'au 30 avril 2019 inclus.

La Commission Communale d'action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'organiser le voyage ANCV à VIC-SUR-CÈRE (Cantal Auvergne) du 29 juin au 06 juillet 2019 inclus pour 4 personnes en collaboration avec les CCAS de Donville les Bains, Saint

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 27 mars 2019

Pair sur Mer et Yquelon.

- D'ouvrir ce voyages aux personnes non imposables de plus de 60 ans au jour du départ (ou, pour les personnes handicapées, de plus de 55 ans au jour du départ).
- De prendre à sa charge le transport pour les personnes non imposables de plus de 60 ans au jour du départ (ou, pour les personnes handicapées, de plus de 55 ans au jour du départ).
- De prendre à sa charge la taxe de séjour de 6.00 € par personne et par semaine pour toutes les personnes qui participeront au voyage.
- Que le règlement sera effectué par les bénéficiaires directement au Trésor Public suite à réception d'un avis de paiement envoyé par Trésorerie de Granville et payable avant le voyage.
- Que le CCAS versera la partie due à l'Hôtel des Bains de Vic sur Cère (15800) par mandat administratif sur présentation de facture.

2. 2019/2 AVIS SUR LE RENOUELEMENT DES TICKETS SERVICES

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq

- demande aux membres de la Commission du CCAS, s'ils sont d'accord pour renouveler et augmenter le nombre de tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté et de passer des nouvelles commandes en 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la commission du CCAS, acceptent :

- de renouveler les tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté ;
- donnent tout pouvoir à Madame la Présidente pour passer des nouvelles commandes d'un montant total de 600 € plus les frais pour 2019.

3. 2019/3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la Présidence de Madame Nadine BUNEL, Maire-Présidente,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
Séance du 27 mars 2019

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 27 mars 2019.

Ont signé au registre des délibérations : Mme BUNEL Nadine, Maire-Présidente, M. LEMOINE François
Mmes DEROUET Dominique, PAPILLIE Nicole, THOMAS Bernadette, DESCHAMPS Madeleine.

4. 2019/4 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Monsieur LEMOINE François, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Nadine BUNEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
85	Section de fonctionnement		1 485.74 €	1 684,12 €	1 578.16 €	/	1 379.78 €
06	Section d'investissement	/	/	/	/	/	/
	TOTAL	/	1 485.74 €	1 684.12 €	1 578,16 €	/	1 379,78 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du C.C.A.S pour l'exercice 2018 présentée

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
Séance du 27 mars 2019

par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du C.C.A.S présenté par Madame le Président,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur LEMOINE François, président de séance,

Madame le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du C.C.A.S pour l'exercice 2018 du budget principal.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 27 mars 2019.

Ont signé au registre des délibérations : M. LEMOINE François, Mmes DEROUET Dominique, PAILLIE Nicole, THOMAS Bernadette, DESCHAMPS Madeleine.

5. 2019/5 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Madame le Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq expose aux membres de la Commission du CCAS que le montant de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice 2018 s'élève à 1 379.78 euros.

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter :

- 1 379.78 euros au compte 002 report à nouveau.

6. 2019/6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 531.00 Euros à la section de fonctionnement.

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

à Anctoville sur Boscq, le 29 mars 2019
Le Maire, la Présidente,
Nadine BUNEL

